



Monsieur Constantin 15.000<sup>f</sup>  
 Monsieur Jean Terrien 55.000<sup>f</sup>

D'autre part et en ce qui concerne, M. Fortureau - Ponceau  
 l'indemnité d'exécution est fixée à 100.000 de f.

Le Conseil prend acte de ces délibérations et l'ordre du  
 jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 15

Et ont signé les membres présents :

*(Handwritten signatures of council members)*

### Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Septembre 1956

L'an mil neuf cent cinquante six, le premier septembre à vingt heures  
 trente, le Conseil municipal de la Ville de Rezé-les-Mantes s'est réuni à l'Hôtel  
 de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Bénégot, Maire,  
 suivant convocation faite par l'Administration le vingt-huit août mil neuf  
 cent cinquante six et cela conformément à la loi.

### Ordre du Jour :

à l'ordre du jour, figure :

- 1<sup>o</sup> - l'examen des avant-projets de constructions scolaires suivants :

- a) Aggrandissement du groupe scolaire de Bagoy
- b) Aggrandissement de l'école de garçons de Rezé-Bourg
- c) Aggrandissement de l'école de filles de Rezé-Bourg
- d) Projet de construction d'une école maternelle à la Houssais

- 2<sup>o</sup> - Nouvelle étude d'un projet d'école maternelle pour l'Écuhe-Dinier

- 3<sup>o</sup> - Voyage à Paris du Maire et du Secrétaire général les 6, 7 et 8 Septembre 1956

- 4<sup>o</sup> - Affectation à M. Le Gouic d'un logement de 2 pièces, disponible au Corbusier

Étaient présents : M. Bénégot, Maire ;

MM. Docteur Collet et Mervand, Adjoint ;

MM. Biron, Boutin, Garreau, Guillard, Lubert, Marchais,  
 Massieu, Olive, Neau, Patron, Pennaneac'h, Plancher, Quirion,

page 536

536

536

536

537

537

537

Président : Conseillers municipaux

Absents excusés mais ayant donné procuration pour voter en leur nom :  
 M. Babin, Cassard, Marot, Moriceau, Bessier, et Mme  
 Gendron et M. Pariche

Absents non excusés : M. Barbo et Glajean

Le Maire ouvre la séance et le Docteur Collet est, à l'unanimité,  
 désigné comme secrétaire de séance.

### 1° Examen des avant-projets de constructions scolaires :

Le Maire déclare :

"Voici deux mois, exactement le 30 juin dernier, nous avons, à l'unani-  
 mité, dressé un programme des futures constructions scolaires.

"Compte tenu de l'urgence qu'il y a de soumettre rapidement les pro-  
 grammes, nous avons fait dresser 4 avant-projets par notre architecte :  
 M. Sardaquer. Je tiens d'ailleurs à le féliciter ce soir pour la rapidité  
 que lui et son collaborateur ont mis pour nous présenter ces avant-  
 projets, malgré la période de vacances.

"Il faut que le Conseil municipal voit ces 4 avant-projets pour nous  
 permettre de les adresser à l'autorité de tutelle et d'obtenir, d'une part,  
 son inscription sur la liste d'urgence départementale et d'autre part les  
 crédits pour la construction.

"Dès que l'approbation sera obtenue, le Cabinet Sardaquer pourra  
 établir les projets définitifs.

"Nous allons donc, ce soir, examiner uniquement ces 4 avant-projets.  
 Une réunion normale du Conseil municipal aura lieu vers la fin du mois.

"D'autre part, M. Sardaquer est ici à notre disposition pour pouvoir  
 donner des renseignements techniques à ceux de nos collègues, qui en capi-  
 veraient le désir.

"Je vais donc vous soumettre le premier projet."

#### a) - Agrandissement du Groupe Scolaire de Ragon :

Ce groupe scolaire se verra adjoindre deux nouvelles classes de garçons  
 et deux nouvelles classes de filles, par surélévation des bâtiments existants.

Ceci réservera l'avenir pour y ajouter d'autres classes. Car le pro-  
 gramme d'extension totale prévoit l'édification de 5 classes de garçons et  
 de 5 classes de filles.

M. Sardaquer et le Gouic présentent l'avant-projet à M. les



Conseillers et leur donnent les explications techniques.

Après discussion, cet avant-projet d'agrandissement, comprenant : Deux classes de garçons et deux classes de filles, est approuvé à l'unanimité.

### b). Agrandissement de l'École de Garçons de Rezé-Bourg :

L'avant-projet présenté par M. Tardaguer comporte :

"Premièrement la construction d'un bâtiment contenant la cantine et la cuisine au rez-de-chaussée.

"Deuxièmement deux classes nouvelles à l'étage.

M. Boutin demande si l'ancien projet de douches et W.C. à Rezé-Bourg n'est plus pris en considération.

Le maire fait savoir que lui et ses adjoints ont trouvé plus rationnel de l'abandonner.

Le projet ayant été examiné tour à tour par tous les Conseillers est ensuite adopté à l'unanimité.

### c). Agrandissement de l'École de Filles de Rezé-Bourg :

Il s'agit de créer trois classes nouvelles comme le Conseil l'avait décidé. Plusieurs solutions sont possibles.

Après discussion, le Conseil municipal, ayant pris connaissance de l'avant-projet et entendu les explications de l'architecte, ratifie la proposition consistant à édifier trois nouvelles classes par emprise sur la cour et dans le prolongement de la chaufferie actuelle.

Ce projet offre l'avantage d'avoir un bâtiment bien orienté. Il facilite l'installation du chauffage, étant donné la proximité de la chaufferie et réserve l'avenir pour une surélévation de ces trois classes : solution qui est possible et peu coûteuse.

M. Boutin déclare qu'il est plus avantageux d'abandonner l'idée de construction de classes sur le préau existant.

Les autres Conseillers sont du même avis.

Finalement et à l'unanimité, l'avant-projet est adopté tel que présenté ci-dessus.

### d). Construction d'une École maternelle à la Bourssais :

Comme la construction du nouveau groupe scolaire de la Bourssais va être entreprise incessamment, du moins le maire pense obtenir le visa du

Contrôleur des dépenses engagées au ministère de l'Éducation nationale, il y a intérêt à édifier également une école maternelle indépendante.

L'avant-projet comprend : 3 classes, une salle de jeux servant de préau, une salle de repos, un bureau pour la Directrice, la tisanerie et le vestibule d'entrée.

Le Conseil, après avoir examiné les plans et entendu les explications, le ratifie également à l'unanimité.

## - 2° - Nouvelle étude d'un projet d'école maternelle pour l'Orche-Dinier :

M. Boutin confirme sa demande faite au maire et qui a trait à la construction rapide d'une école maternelle pour le groupe scolaire de l'Orche-Dinier.

Le maire reconnaît l'utilité de cette construction.

En conséquence, il demandera à M. Tardaguer d'étudier rapidement cet avant-projet : ce que l'ensemble du Conseil ratifie.

## - 3° - Voyage à Paris au Maire et au Secrétaire Général les 6, 7 et 8 Septembre 1956 :

En vue de différentes démarches à effectuer aussi bien pour des prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations, que près des ministères de l'Éducation nationale et de la Reconstruction, le Conseil unanime autorise le maire et le Secrétaire Général à entreprendre ce voyage qui aura lieu les 6, 7 et 8 septembre 1956.

Les frais de transport en chemin de fer : 1<sup>re</sup> classe leur seront remboursés, ainsi que les indemnités journalières, soit un total de 13.950 frs.

## - 4° - Affectation à M. Le Gouic d'un logement de 2 pièces, disponible au Corbusier :

Le maire fait savoir que la construction du nouveau groupe scolaire de la Houssais, ainsi que la poursuite des avant-projets d'agrandissement d'immeubles qui viennent d'être examinés, nécessitent autant que possible la présence de l'architecte communal.

M. Tardaguer, Architecte communal contractuel, a établi son cabinet de travail "Avenue de la Libération à Pezé". Son collaborateur direct : M. Le Gouic, doit diriger ce bureau ; mais, il n'a pas, pour l'instant,

de logement à sa disposition. Il a par contre une promesse de logement dans un nouvel immeuble qui doit être édifié rue Victor Fortun.

D'un autre côté, nous avons un logement communal de deux pièces dans l'immeuble Le Corbusier. Ce logement, réservé au personnel communal, va se trouver disponible, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre prochain, à la suite du départ de *me* Le Gal : Institutrice.

Le Conseil pourrait donc, à titre provisoire, mettre ce logement à la disposition du Cabinet Vardaquer qui est en fait, comme nous venons de le voir, un agent contractuel de la Commune. Il serait, bien entendu, mis à sa disposition contre paiement du loyer réglementaire, avec possibilité toutefois de libérer le local, à tout moment, avec préavis d'un mois.

Des Conseillers demandent si le successeur de *me* Le Gal a un logement en vue. Il leur est répondu que le logement de *m.* Le Meut est toujours vacant à l'école de garçons de Pezé-bourg. Par ailleurs, cet appartement dans l'immeuble Le Corbusier n'est pas destiné au personnel enseignant, mais aux employés communaux.

Le Maire signale à ce moment qu'un grand logement est maintenant disponible au domaine de la Houssais. A son avis, ce logement pourra être réservé au futur rédacteur municipal. Il est également question d'y loger éventuellement la directrice de la nouvelle école maternelle.

Quoi qu'il en soit et pour en revenir à l'appartement de deux pièces de l'immeuble Le Corbusier, le Conseil est unanime pour autoriser le Maire à le louer, à titre tout à fait provisoire, à *m.* Le Guic : Collaborateur de *m.* Vardaquer, Architecte communal.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures dix minutes.

Et ont signé les membres présents:

*Stour* *Bois* *et Dubois* *Bois* *Guillard*  
*Stour* *Bois* *et Dubois* *Bois* *Guillard*  
*M. Neau* *Bois* *et Dubois* *Bois* *Guillard*